REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1887.

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE,

1887.

NUMISMATIQUE LIÉGEOISE.

Jean d'Arkel (1364-1378). — Georges d'Autriche (1544-1557). — Gérard de Groesbeeck (1563-1580).

Pl. IV, nos 1, 2 et 3.

I.

Jean d'Arkel, fils de Jean, sire d'Arkel, et d'Ermengarde de Clèves, frappa monnaie à Liége, à Tongres et à Saint-Pierre lez-Maestricht (1).

Plusieurs des monnaies de cet évêque sont restées inédites ou, plus exactement, n'ont pas, jusqu'ici, été reproduites par la gravure; d'autres doivent encore être retrouvées (2).

La pièce dont nous donnons le dessin pl. IV, n° 1, d'après l'exemplaire de la collection de M. le baron de Chestret de Haneffe, a été décrite par Perreau dans la *Revue belge de numismatique*, année 1862, p. 217, n° 7.

(1) Avant d'être appelé par le pape Urbain V au siège épiscopal de Liége, Jean avait été, pendant vingt-trois ans, évêque d'Utrecht; il battit monnaie en cette qualité. (*Voy.* Van der Chijs.)

(2) *Bulletin mensuel de numismatique*, t. V, p. 26, R. Serrure, *Les monnaies de Jean d'Arkel.*

C'est le gros à l'évêque à mi-corps, frappé à Liége (1).

Droit. Buste mitré d'évêque à mi-corps de face, tenant de la main gauche une crosse et bénissant de la droite; au-dessous du buste l'écu d'Arkel : IOh'S ❀ CP'S × — × LEODIENSIS'.

Rev. Croix patée. *Légende intérieure :* ✠ MONETA ✠ LEODES·.

Légende extérieure : ✠ BNDICTV ⁝ SIT ⁝ NOMC ⁝ DNI ⁝ NRI ⁝ IhV ⁝ XPI.

Notre confrère M. Pety de Thozée possédait jadis le demi-gros au même type de l'évêque à mi-corps et bénissant. Cette rare monnaie est entrée il y a quelques mois dans les cartons de M. de Chestret. Elle est restée complètement inédite.

II.

Écusson découpé et écartelé aux armes de l'évêque Georges d'Autriche; aux côtés, la date 15-56. ✝ GEORG ⋆ AB ⋆ AVS ⋆ D ⋆ G ⋆ EP ⋆ LEO ⋆ D ⋆ BVL ⋆ C ⋆ LO.

Rev. Double aigle impériale couronnée : CAROLVS ⊙ V ⊙ ROM ⊙ IMP ⊙ SEMP ⊙ AVG (2).

Pl. IV, nº 2.

(1) La ville de Liége possède aussi un exemplaire de cette pièce; la collection Piat en renferme également un, pensons-nous.

(2) Une variété de cette pièce de billon blanc existe dans la collection

Cette monnaie, décrite par Perreau ([1]), est une subdivision du daalder d'argent, frappé pour la première fois en 1552, conformément aux prescriptions de l'empire qui imposaient aux villes impériales, aux abbayes et aux feudataires investis des droits régaliens d'inscrire le nom de l'empereur sur les espèces qu'ils émettaient ([2]).

Une ordonnance de l'évêque de 1552, à son maître des monnaies Jaspard Vleminckx, publiée une première fois par M. F. Henaux ([3]) et tout récemment reproduite avec quelques corrections par M. le baron de Chestret, renferme tous les détails désirables au sujet de la fabrication de ces pièces. La commission pour faire crier et publier ces monnaies, datée du 5 septembre 1552, est aussi donnée par notre érudit confrère, dans sa savante étude sur l'histoire monétaire de la principauté de Liége; enfin, le même auteur nous fait connaître « le cri proclamé au perron, à Liége, sur la valeur des nouvelles monnaies, du 8 août 1556 ([4]) ». Ce dernier acte officiel concerne

de M. le baron de Chestret : CAROLVS ⊙ V ⊙ ROM ⊙ IMP ⊙ SEMP ⊙ AVG ⊙

([1]) *Revue belge de numismatique*, année 1863, p. 72, n° 16.

([2]) Chapeauville, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. III, p. 370.

([3]) *Revue belge de numismatique*, année 1861, p. 80.

([4]) *Coup d'œil sur l'histoire monétaire de la principauté de Liége*, pièces justificatives n°s VIII, IX et XI. Les cris étaient proclamés à son de trompe et mis *en garde de loi* au perron de Liége, en présence du grand maïeur et de deux échevins. Des tarifs ou placards, qu'on affichait à la porte de Saint-Lambert et en d'autres endroits publics de

directement la monnaie que nous venons de décrire. Nous y voyons que l'écu au nom de l'empereur et à celui de l'évêque, étant fait sur le même pied que ceux du roi des Romains, des villes impériales et des autres princes soumis à l'empire, aura le cours des daalders d'Allemagne.

En 1556, Balthus de Bomershoven et Renier Burdels étaient commissionnés en qualité de monnayeurs de l'atelier de Liége. Ajoutons que le monnayeur Renier Burdels n'est autre que le père de René Budels ou Budelius, l'auteur de l'ouvrage intitulé : *De monetis et re numaria*, Cologne, 1591 (1).

III.

La pièce d'or dont la description suit n'est connue qu'à deux exemplaires : l'un fait partie de la collection Piat, à Roubaix ; l'autre, se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris. Elle est d'un type complètement nouveau pour notre pays et représente certes l'un des plus curieux produits de l'officine liégeoise. (*Voy.* pl. IV, n° 3.)

la principauté, les faisaient connaître ensuite aux habitants et spécialement aux nombreux changeurs du pays. (Même ouvrage, p. 29.) Il existe un recueil de ces cris allant de 1477 à 1675, par L. Van Vlierden. La première édition de ce volume s'arrête à l'année 1623. Ce travail est fort incomplet.

(1) C'est M. le baron de Chestret qui nous a fait connaître ce détail généalogique.

Saint Lambert, la tête nimbée, est assis de profil sur un siège orné; il porte la mitre et soutient de la main gauche la crosse épiscopale. La main droite étendue semble bénir le peuple de Liége : SANTVS ◦ LAMBERTVS ◦ EPISCOP.

Rev. GE ◦ A ◦ G — EP ◦ LE — DV ◦ B ◦ M — F ◦ CO ◦ L. Croix ondée, portant au centre les armes de Gérard de Groesbeeck et cantonnée de DI — L — I — GE, devise de l'évêque. Chacune des branches de la croix se termine par un petit écusson orné, aux armes : le premier du duché de Bouillon; le deuxième, du comté de Loos; le troisième, du marquisat de Franchimont; le quatrième porte un petit écu en sautoir, que nous ne sommes point parvenu à déterminer et qui, sur l'exemplaire de la collection Piat, semble lisse tandis qu'il paraît pointillé sur celui de la bibliothèque de Paris. Dans le doute, et faute d'un échantillon de conservation parfaite, nous préférons n'émettre aucune hypothèse au sujet de ces dernières armoiries.

Maintenant, cette jolie pièce est-elle un florin d'or ou un jeton? Nous n'osons nous prononcer d'une manière absolue à cet égard.

M. de Chestret, notre maître à tous en numismatique liégeoise, incline à croire que nous nous

trouvons en face d'un jeton et non d'une monnaie. Voici les motifs qui le font pencher en faveur de cette opinion, motifs qu'il a eu l'obligeante courtoisie de nous communiquer :

1° Le droit a la plus grande analogie avec le revers du n° 3 de de Renesse (Gérard de Groesbeeck, pl. XXXIII), qui est évidemment un jeton (1) ;

2° La devise *dilige* n'est connue que sur ce dernier jeton et n'apparaît pas sur les monnaies (2) ;

3° Les nombreuses ordonnances de l'époque ne mentionnent qu'un florin d'or de Gérard (3).

Malgré la valeur incontestable de ces arguments et le poids que leur donne leur savante origine, nous avouons qu'ils ne nous ont pas entièrement convaincu. Un heureux hasard fera peut-être un jour découvrir dans l'un ou l'autre dépôt d'archives un document officiel qui viendra trancher la question d'une façon irréfutable. En attendant, remarquons que notre pièce a bien le diamètre et l'épaisseur du florin d'or connu de l'évêque de Groesbeeck. Quoique le droit ait quelques ressem-

(1) Il existe une variété de ce jeton de 1567. Dugniolle, n° 2472.

(2) On la retrouve aussi sur une médaille de plomb, dont l'original, dit de Renesse, est en or. (*Voy.* de Renesse, pl. XXXIII, n° 2.)

(3) De Renesse, pl. XXXIII, n° 1. Ne manque-t-il aucune de ces ordonnances ? Les comptes monétaires de l'épiscopat de Gérard sont-ils connus ? Les renseignements que nous avons recueillis sont loin d'être affirmatifs à cet égard.

blances lointaines avec l'un des côtés d'un jeton de cuivre de Gérard, présentant : une femme assise, une corne d'abondance à la main gauche et offrant de la droite un cœur enflammé à un enfant nu qui se tient debout devant elle ; il n'en est pas moins la copie exacte, absolue, parfaite de la face d'une monnaie d'or d'Hercules II, duc de Ferrare, au Saint-Géminien assis et bénissant. Cette dernière monnaie devait être assez répandue dans les Pays-Bas, vers cette époque, puisqu'elle se trouve reproduite sous le nom de couronne de Ferrare, dans une ordonnance du roi Philippe II, imprimée à Anvers, en 1576, chez Christophe Plantin. Hercules II régna de 1534 à 1559 ; son monnayage fut donc antérieur de quelques années à celui de Gérard. de Groesbeeck, qui ne monta sur le trône épiscopal de Liége qu'en 1563. Le duc de Ferrare n'avait fait, du reste, qu'imiter presque servilement (la forme du siège sur lequel est assis le saint diffère seule quelque peu) le droit d'un ducat au Saint-Géminien assis et bénissant, frappé par le pape Clément VII (1523-1534). Ce ducat est aussi reproduit dans un recueil imprimé chez Plantin, en 1575, à Anvers, et intitulé : *Donghevalueerde gouden ende silveren munte van diveersche konenckrycken, etc., etc.* Quoi d'étonnant, dès lors, à ce que l'évêque Gérard, qui, en sa qualité d'ecclésiastique, devait avoir de fréquentes relations avec le pape et par suite avec l'Italie, ait copié les ducats du Souverain Pontife ou les florins d'or

d'un prince italien, tous deux presque ses contemporains (1) ?

Que ce soit un jeton ou une monnaie, la pièce d'or qui nous occupe a dû être frappée avant 1578, c'est-à-dire antérieurement à l'élévation de l'évêque Gérard de Groesbeeck au cardinalat, puisqu'il n'y est pas fait mention de cette dignité. Elle pourrait donc fort bien être l'œuvre de l'artiste liégeois Georges Monachy ou Munincx, graveur des coins de la monnaie de Liége de 1567 à 1571, époque où momentanément cet atelier fut fermé, pour ne se rouvrir qu'en 1578 (2).

ALPHONSE DE WITTE.

(1) Il ne faut pas oublier non plus que, sous Charles-Quint et Philippe II, les relations entre les Pays-Bas espagnols et l'Italie furent des plus suivies. L'imitation d'une monnaie italienne par un évêque de Liége n'a rien qui puisse surprendre : Thibaut de Bar (1303-1313), par exemple, forgea déjà un grand denier d'argent au type des pièces au Saint-Ambroise de Milan. Au XVIe siècle d'ailleurs, ainsi que le remarque M. Chalon à la page 130 de la *Revue belge* année 1861, « bien des seigneurs des Pays-Bas allèrent souvent chercher en Italie le type de leurs monnaies ». Enfin, sans vouloir tirer aucune conséquence de ce fait, nous dirons que la pièce au Saint-Lambert assis est classée à la bibliothèque de Paris comme monnaie liégeoise et nullement comme jeton.

(2) PINCHART, *Les graveurs belges*. — *Revue belge de numismatique*, année 1853, p. 194.

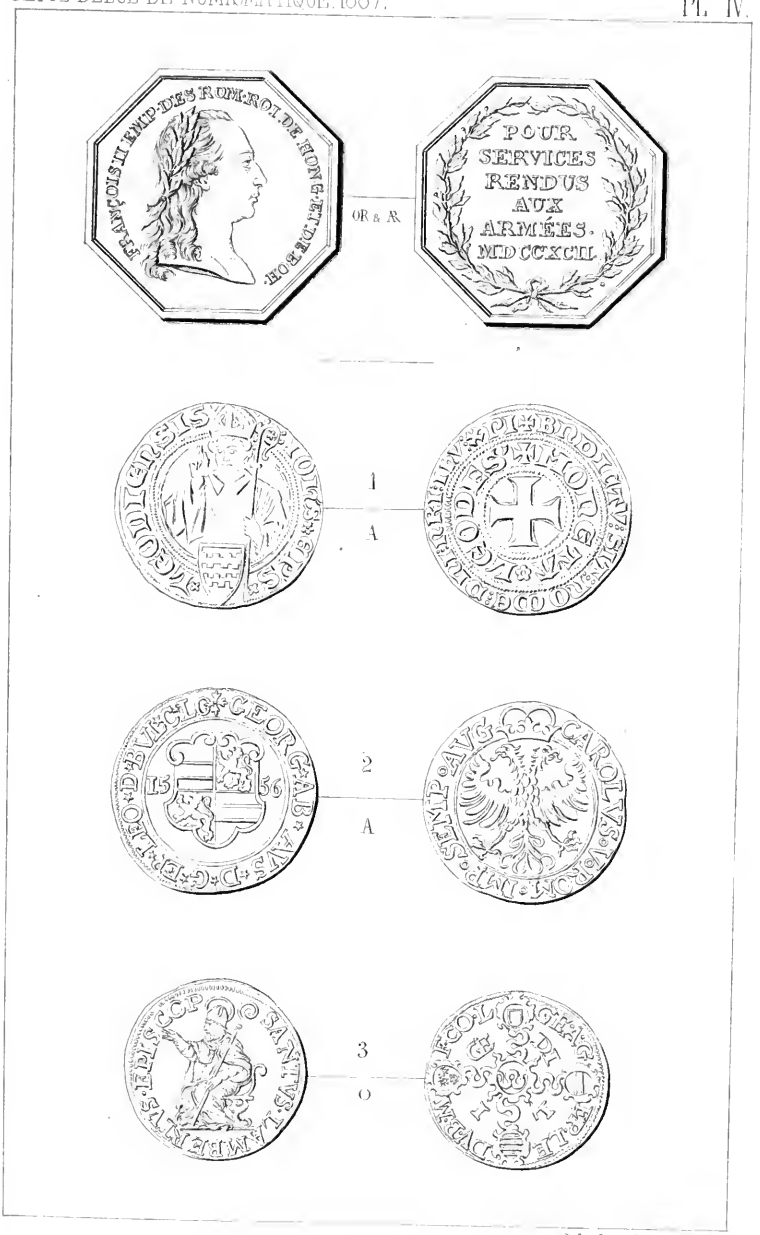

G. Lavalette, del.t & sculp.t